

Viol sur patientes alors que mon mari est innocent

Par Naxy88, le 11/05/2018 à 23:59

Bonjour,

Mon mari est accusé de viol et agressions sexuelles sur 5 patientes soit disant vulnérables, 3 n'ont pas confirmé et 2 maintiennent. Il est innocent et je lui ai évité la prison en prenant un avocat à temps car dans le dossier y a doute. En effet, son collaborateur et non associé a manipulé les patientes pour qu'elles accusent mon mari, on a une preuve pour une patiente et une autre qui prouve qu'une autre patiente a menti. De plus son collaborateur travaille sur le cabinet de mon mari en toute impunité, il prend une remplaçante sans nous demander l'autorisation et se comporte comme s'il était le titulaire du cabinet. Il raconte à tous les patients qui appellent et qui demandent mon mari que mon mari est accusé de viol et qu'il est pas prêt de retravailler. On se bat depuis mi décembre pour que mon mari puisse se faire remplacer, maintenant on sait qu'il en a le droit mais son collaborateur fait tout pour dissuader les remplaçants et à fait un courrier à mon mari disant qu'il n'a pas le droit de se faire remplacer. La juge a interdit à mon mari d'exercer, il n'y a pas eu de confrontation non plus, tout est fait pour soutenir les patientes qui mentent et protéger le collaborateur. Le but de ce collaborateur est d'obtenir le cabinet pour zéro euros surtout que ça fait bientôt 2 ans qu'il ne paie pas les frais du cabinet, on paie mais plus d'argent ne rentre donc on sera bientôt au bout et je commence à ne plus supporter cette situation, je n'attendrai pas encore 2 mois de plus pour faire une énorme bêtise, comme ça au moins je ferai de la prison ou pas, j'ai mon idée, je préfère passer pour une martyre. Donc, après avoir détruit la vie de ce collaborateur, je mettrai fin à mes jours et avant j'enverrai un courrier à toute la presse puisqu'en France on ne peut pas se défendre quand on est innocent. La présomption d'innocence n'existe que dans les livres, les enquêtes sont sans fin, les juges et les procureurs ne pensent qu'à emprisonner ou accuser et je le vois bien dans ce forum, donc il serait grand temps que les personnes accusées à tord créent une association pour aider les prochains accusés. Mon

mari est très mal, il ne peut plus bosser en libéral et est obligé de bosser en hôpital. Problèmes ! nos dépenses sont bien supérieures à nos rentrées d'argent vu que mon mari n'a pas trouvé un travail à temps plein. De plus le laisser travailler à l'hôpital est idiot puisque mon mari n'est pas surveillé sur son lieu de travail à l'hôpital, donc avant de vivre cela, je croyais à la justice. Si vous êtes dans le même cas, parlons en, il faut faire une assise contre la justice française car aujourd'hui j'ai la haine de la justice et du collaborateur de mon mari. Plus le temps passe et plus je réfléchis à ce que je vais lui faire en tout cas quand j'aurai trouvé comment faire le résultat sera irréversible je ne supporte pas l'injustice c'est viscérale chez moi, je sais que mon mari est innocent, je n'ai aucun doute, si certains peuvent m'aider c'est urgent, on a deux enfants en études, une qui travaille et qui a quasis tout raté et l'autre qui a perdu 15 kg, la vue de mon fils va être en danger si ça continue donc dans 1 mois plus rien ne m'arrêtera.

Par morobar, le 12/05/2018 à 12:22

Bonjour,

Lorsqu'on évoque un collaborateur on se positionne comme employeur.

Un employeur mécontent d'un collaborateur met fin au contrat de travail et licencie celui-ci. Mais vous évoquez que ce collaborateur ne paie pas sa quote part des frais du cabinet. Ce n'est donc pas un collaborateur, mais un associé par un pacte.